



MISE EN RESEAU DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT CONVENTION D'ACTION 2025

Entre les soussignés

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax, sis 20 avenue de la Gare à Dax (40100), représenté par son Président Julien DUBOIS, autorisé par délibération n° DEL2025-19 du 24 juin 2025,

D'une part,

Et

L'Amicale Laïque Dacquoise – 1 Impasse du Tuc d'Eauze à Dax (40100), représentée

par.....,

enregistré à la Préfecture sous le N° :, N° SIRET,

Code APE :

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE :

Dans le cadre de sa compétence Action sociale et de son « schéma d'actions pour l'accueil de l'enfance et la jeunesse », le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax encourage des actions de formation, de mutualisation de moyens et de compétence, de communication, d'animation..., dans le but de soutenir la mise en réseau des Accueils de Loisirs Sans Hébergement de son territoire.

La présente convention vise à définir les modalités de mise en œuvre d'une action de formations portée par l'Amicale Laïque Dacquoise et soutenue par le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax.

Article 1 : Objet de la convention

L'Amicale Laïque Dacquoise et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax s'associent pour réaliser deux actions de formations en direction des Accueils de Loisirs Sans Hébergement de l'agglomération, sur les thématique :

- ✓ « Formation : Les jeux de société : un atout pour le développement des compétences psycho-sociales » : organiser une session de formation à l'attention des personnels des ALSH et des espaces jeunes (le 27 novembre 2025 de 9h à 11h30) afin de permettre aux animateurs d'intégrer l'intérêt de l'utilisation de ces jeux pour développer les compétences psycho-sociales.
- ✓ « Formation : Comment utiliser l'Intelligence Artificielle (IA) dans nos métiers du loisir éducatif » : organiser une session de formation à l'attention des personnels des ALSH et des espaces jeunes (le 2 octobre 2025 de 9h à 11h30) afin de faire découvrir l'intérêt de l'utilisation de l'IA pour enrichir les pratiques pédagogiques et les propositions des structures.



- ✓ « Formation : accompagner les enfants porteurs de handicap » : organiser une session de formation à l'attention des personnels des ALSH et des espaces jeunes (le 25 septembre 2025 de 9h à 11h30) afin de définir la démarche inclusive, de mieux repérer les besoins des enfants, de mieux accueillir et communiquer avec les familles et de repérer les partenaires potentiels.

Budget total de 3 850 €, dont 2 350 € de subvention du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax.

Article 2 : Obligation du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax

Dans le cadre de ce partenariat, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax s'engage à verser une subvention à l'Amicale Laïque Dacquoise afin de permettre la réalisation du projet.

Article 3 : Obligations de l'Amicale Laïque Dacquoise

Dans le cadre de ce partenariat, l'Amicale Laïque Dacquoise s'engage à organiser et mener à bien les actions du projet, conformément à la « fiche-projet » annexée à la présente convention. Elle s'engage également à fournir des bilans tant quantitatifs que qualitatifs du projet dans les deux mois suivant la fin de l'action.

Article 4 : Modification du contenu de la « fiche-projet »

Toute modification du contenu de la « fiche-projet » (nature des actions, nombre de participants...) devra faire l'objet d'un accord préalable des deux parties.

Article 5 : Modalités financières

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax s'engage à verser la somme totale de 2 350 € (deux mille trois cent cinquante euros), inscrits au budget 2025 (article 6574), sur le compte de l'Amicale Laïque Dacquoise, à réception du bilan du projet réalisé.

Toutefois, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax se réserve le droit de réviser cette participation financière en cas de modification du contenu de la « fiche-projet » (nature des actions, nombre de participants...).

Article 6 : Modification de l'acte constitutif

Toute modification du présent acte devra être approuvée dans les mêmes termes par les deux parties signataires de la présente convention.

Article 7 : Recours

Les litiges susceptibles de naître de la présente convention feront l'objet d'une procédure de négociation amiable.

Le Président du CIAS

Pour l'Amicale Laïque Dacquoise,
la Présidente ou son représentant

Julien DUBOIS,
Président de la Communauté d'agglomération du
Grand Dax,
Maire de Dax.

A Dax, le.....

Fait en 2 exemplaires entre les parties



PROPOSITION DE PROJETS 2025

*Mise en réseaux des structures d'accueils de loisirs
de l'agglomération du Grand DAX*

FORMATIONS

Les jeux de société,
un atout pour le développement des compétences psycho sociales

Comment utiliser l'Intelligence Artificielle dans nos métiers
du loisirs éducatifs

Accompagner les enfants porteurs de handicaps

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le 30/06/2025

ID : 040-200018091-20250624-DEL2025_19-DE





Découverte de nouveaux jeux de société

La découverte de nouveaux jeux de société connaît toujours un vif succès, nous souhaitons proposer des jeux à faibles coûts et qui permettent de travailler la coopération ; cela offre la possibilité à chaque structure de mettre en place régulièrement des projets autour de ces jeux.

Ces jeux peuvent être utilisés sur les accueils de loisirs, mais aussi dans les accueils périscolaires, maisons de jeunes et de quartier et ils possèdent des caractéristiques intéressantes et variées pour tous :

Partage et convivialité

Apprentissage de règles communes

Réinvestissement des acquis scolaires (compter ; lire ; comprendre une consigne et l'appliquer...)

Travail de l'observation, de la mémoire et pour les plus grands la stratégie ; l'anticipation...

Plaisir de jouer ensemble, entre enfants et entre enfants et adultes

Proposition :

- Public : l'ensemble des accueils de loisirs ainsi que l'espace jeunesse de Dax et St Vincent de Paul et la Maison des jeunes de Tercis
- Encadrement : animateurs ALD
- Quand : **jeudi 27 novembre 2025 de 9h à 11h30**

Comment utiliser l'Intelligence Artificielle dans nos métiers du loisirs éducatifs

Nous avons fait un premier temps de travail en 2024, mais les animateurs et directeurs du secteur ont sollicité un 2^{ème} temps pour découvrir et expérimenter de nouveaux outils.

Aujourd'hui l'intelligence artificielle a pris une place importante dans le quotidien de tous et notamment des étudiants, tels que nos animateurs.

Objectifs de la formation :

Faire découvrir des outils d'utilisation qui permettent de nous accompagner dans notre quotidien de formateurs, de coordinateurs de projets.

Contenus de la formation :

- Exploration des avantages potentiels de l'IA dans les activités pédagogiques : diversifier les projets, travailler les critères d'évaluation...
- Démonstration d'outils et de ressources en ligne utilisant l'IA dans le domaine de l'éducation et des loisirs éducatifs.
- Exercices pratiques pour découvrir comment utiliser ces outils dans le cadre de l'accompagnement des animateurs stagiaires...

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le 30/06/2025

ID : 040-200018091-20250624-DEL2025_19-DE





- **Proposition :**

- - Public : l'ensemble des accueils de loisirs ainsi que l'espace jeunesse de Dax et St Vincent de Paul et la Maison des jeunes de Tercis
- - Encadrement : animateurs ALD
- - Quand : **jeudi 2 octobre 2025 de 9h à 11h30**

Accompagner les enfants porteurs de handicaps

Aujourd'hui, toutes les structures sont de plus en plus sollicitées pour accueillir des enfants porteurs de différents troubles et handicaps.

Les jeunes animateurs et les directeurs se retrouvent souvent en difficulté : manque d'outils pour gérer ces accueils ; difficulté à communiquer avec les familles ; manque d'informations sur les différents types de handicaps....

Objectifs de la formation :

- Définir la démarche inclusive, les bénéfices pour l'enfant et pour les parents et les attendus pour les professionnels de l'accueil, ainsi que les implications de sa mise en place.
- Mieux accueillir et communiquer avec les familles des enfants
- Repérer les partenaires et les dispositifs de soutien
- Repérer les besoins d'un enfant : observer, communiquer, partager...
- Partager des situations vécues

Contenus de la formation :

- Formation pratique sur l'accueil de ces enfants : quels aménagements des espaces ou du rythme de la journée possibles ? Quelle gestion de groupes ? Quelles activités pour quels enfants ?..
- Découverte de l'univers du handicap : qui sont les professionnels ressources ? comment ces enfants sont suivis et encadrés par le secteur médicosocial ?...
- Travail sur des outils pour accueillir les familles et leur apporter des réponses adaptées

Partenaires pour ce projet :

- Le pôle Ressources Inclusion du département...
- **Proposition :**
- - Public : l'ensemble des accueils de loisirs ainsi que l'espace jeunesse de Dax et St Vincent de Paul et la Maison des jeunes de Tercis
- - Encadrement : directeurs des ACM de l'agglomération ? Pole Ressources Inclusion, coordo CTG CAF....
- - Quand : **jeudi 25 septembre 2025 de 9h à 11h30**

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le 30/06/2025

ID : 040-200018091-20250624-DEL2025_19-DE





BUDGET PREVISIONNEL

CHARGES		PRODUITS	
Découverte de nouveaux jeux de société			
Coordination du projet	110€		
Matériel jeux de société	580€		
Formations	380€		
Locaux : mise à disposition par l'ALD	500€ (évaluation)	Locaux : mise à disposition par l'ALD	500€ (évaluation)
Accompagner les enfants porteurs de handicaps			
Coordination du projet	100€		
Formations	650€		
Locaux : mise à disposition par l'ALD	500€ (évaluation)	Locaux : mise à disposition par l'ALD	500€ (évaluation)
Comment utiliser l'Intelligence Artificielle dans nos métiers du loisirs éducatifs			
Coordination du projet	110€		
Formations	420€		
Locaux : mise à disposition par l'ALD	500€ (évaluation)	Locaux : mise à disposition par l'ALD	500€ (évaluation)
TOTAL	3850€		1500€
		FINANCEMENT CAGD	
		2350€	